BnF Gallica

Catalogue des objets envoyés à l'exposition universelle de Paris (mai 1878) par le ministère de l'Instruction publique [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Catalogue des objets envoyés à l'exposition universelle de Paris (mai 1878) par le ministère de l'Instruction publique du Japon. [Par Kouki-Riouïtchi, d'après la note préliminaire.]. [s.d.].

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

8° V
16351

日本文部省出品目錄

CATALOGUE

DES OBJETS ENVOYÉS

A

l'Exposition Universelle

DE

PARIS

(MAI 1878)

PAR LE

Ministère de l'Instruction Publique

DU

JAPON

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

CATALOGUE

DES OBJETS ENVOYÉS

A

l'Exposition Universelle

DE

PARIS

(MAI 1878)

PAR LE

Ministère de l'Instruction Publique

DU

JAPON

V
16351

R 39650
microfilmé

CATALOGUE SPÉCIAL

DES

Objets exposés par le "Mombou-Sho"

(Ministère de l'Instruction Publique).

PREMIÈRE DIVISION

Organisation de l'Instruction Publique. — Rapports relatifs à l'Enseignement. — Vues photographiques des Écoles. — Reproductions réduites en bois desdites Écoles. — Instruments, matériel et mobilier à l'usage des Écoles.

DEUXIÈME DIVISION

Livres Classiques. — Dictionnaires. — Livres à l'usage des Professeurs. — Écrits divers traitant des matières relatives à l'Instruction Publique, Journaux et Publications périodiques.

TROISIÈME DIVISION

Jouets instructifs pour les Enfants. — Matériel et mobilier des Salles d'Asile. — Tableaux pour l'Enseignement par les yeux. — Cartes Géographiques (murales et autres). — Globes terrestres. — Instruments de Physique. — Échantillons et spécimens d'Histoire Naturelle. — Instruments de Médecine et de Chirurgie.

QUATRIÈME DIVISION

Compositions ou Devoirs écrits, Cartes, Dessins, Ouvrages faits par les Élèves des diverses Écoles.

PREMIÈRE DIVISION

Organisation de l'Instruction publique. — Rapports relatifs à l'Enseignement. — Vues photographiques des Écoles. — Reproductions réduites en bois desdites Écoles. — Instruments, matériel et mobilier à l'usage des Écoles.

I

Organisation de l'Instruction Publique

Sous le régime féodal (1) et jusqu'à la Révolution de 1868, l'Instruction publique, constituée dans chaque province suivant les idées particulières de chaque prince féodal, était dans le désordre et la confusion. L'unité dans l'Enseignement n'étant pas établie, les Princes se dégagèrent ou se soucièrent peu de leur responsabilité dans cette question, et d'un autre côté, le peuple considéra avec indifférence ses propres devoirs en une matière aussi grave.

Dans le courant de la quatrième année de Meïdji (2) (2531 de l'ère Japonaise ou 1871 ap. J.-C.) fut créé un ministère de l'Instruction publique, et la haute direction et surveillance sur toutes les questions de l'Enseignement lui fut donnée dans tout l'Empire. Depuis cette époque, le Ministère a promulgué un règlement général de l'Instruction publique et réformé ainsi l'ancien système. Par là furent établis solidement les fondements de l'Instruction publique et de l'Université.

---

(1) Le régime qui existait au Japon avant 1868 avait beaucoup de points de ressemblance avec la Féodalité telle qu'elle a été en France.

(2) L'ère Japonaise commence à l'avénement de l'empereur Jin-mou (660 av. J.-C.).

Le personnel du Ministère se compose du Ministre, du Vice-Ministre, des Secrétaires et des Employés.

Le Ministre est responsable de la direction et de l'administration de l'Instruction publique dans tout l'Empire.

Voici ses attributions : Créer et organiser les différentes branches de l'enseignement public; réformer les circonscriptions académiques; fixer le montant des taxes scolaires; établir ou fermer les Écoles entretenues ou subventionnées par l'État, etc., etc., le tout sauf approbation de S. M. l'Empereur.

La nomination ou la révocation des fonctionnaires du ministère au-dessus du deuxième Secrétaire doit être soumise à l'Empereur.

Le Ministre fait, en outre, publier tous les règlements et arrêtés concernant l'Instruction Publique; il fixe aux autorités locales la meilleure marche à suivre dans la direction et la surveillance de l'Enseignement; se fait adresser par elles des rapports sur la situation de l'Enseignement; les autorise à créer ou à fermer les Écoles publiques; il établit et met en pratique les moyens de donner l'instruction aux élèves indigents; délivre les diplômes de tous les degrés; confère les grades universitaires; fait le départ des subventions entre les diverses Académies et en règle l'emploi; publie la comptabilité de l'Instruction Publique, ainsi que des rapports sur la marche des affaires du Ministère; l'état et l'ensemble de l'Instruction publique et aussi des situations statistiques scolaires; il approuve les règlements des Écoles de l'État; nomme ou révoque tous les employés au-dessous du rang de deuxième Secrétaire. Dans tous les actes qui viennent d'être énumérés, le Ministre agit dans la plénitude de son autorité et sous sa responsabilité personnelle.

Le Ministère de l'Instruction Publique comprend trois divisions :

1° La Division des *Affaires Scolaires* embrassant toutes les questions relatives aux Écoles, aux Professeurs et aux Élèves;

2° La Division de la *Comptabilité* où se règle tout ce qui a rapport aux recettes et aux dépenses du Ministère et des établissements qui lui appartiennent;

3° La Division des *Rapports*, dans laquelle on s'occupe de la publication des rapports ministériels, de la rédaction des livres et des écrits relatifs à l'Enseignement, de leur impression, etc.

A la tête de chaque Division se trouve un Secrétaire.

N° 1	Code de l'Enseignement au Japon.	1 vol.
» 2	Recueil complet des actes et règlements émanés du Ministère de l'Instruction Publique	5 vol.
» 3	Circulaires et Instructions adressées par le Ministre aux trois *Villes*(1), aux départements et aux écoles subventionnées ou entretenues par l'État. .	4 vol.
» 4	Carte du Japon par Académies.	8 feuilles
» 5	Tableau statistique du nombre des garçons et des filles ayant atteint l'âge scolaire qui fréquentent les écoles ou non (de la sixième à la huitième année de Méïdji, 1873 à 1875).	1 feuille.

II

Rapports et Règlements des Écoles

Section A

Du Ministère de l'Instruction Publique

Depuis la sixième année de Méïdji (2533-1873), le Ministre de l'Instruction Publique charge annuellement chaque préfet de Ville

---

(1) Trois villes se partagent le titre de Capitale au Japon et jouissent d'une administration particulière, ce sont : Kiotô (capitale de l'Ouest), l'ancienne résidence des Mikados jusqu'en 1868; ville antique et remplie de souvenirs historiques; Osaka, la ville commerciale par excellence, dans une position centrale, à proximité de la mer Intérieure, et enfin Tokiô (Yédo, capitale de l'Est), ancienne place des " Taïkouns ", résidence actuelle de l'Empereur, capitale officielle et siége central de toutes les administrations.

ou de département de lui adresser un rapport relatant l'état et la situation des Écoles dans son ressort, ainsi que la comptabilité scolaire, le nombre des garçons et des filles fréquentant les Écoles ou non. Sur les données fournies par ces relevés, et en y ajoutant ce qui a trait aux Écoles de l'État ainsi que ses observations personnelles, le Ministre fait rédiger un rapport unique sur l'Instruction Publique dans tout l'Empire.

Ce rapport dit « *Rapport du Ministre* » est soumis à l'Empereur et il est porté ensuite à la connaissance du public afin que chacun puisse se rendre compte de l'état de l'Enseignement dans les différentes régions de l'Empire.

N° 6	Premier rapport annuel du Ministre de l'Instruction Publique	1 vol.
» 7	Deuxième rapport du Ministre de l'Instruction Publique..	1 vol.
» 8	Troisième rapport du Ministre de l'Instruction Publique	1 vol.
» 9	Rapport du Ministre de l'Instruction Publique. .	
» 10	Tableau comparatif du nombre des Écoles primaires publiques ou privées dans les trois villes capitales et dans les départements. (6e année de Méïdji)	1 vol.
» 11	Tableau résumé des recettes et dépenses afférentes aux Écoles publiques du Japon, et estimation du matériel appartenant à ces Écoles. (6e et 7e années de Méïdji 1873-74). Traduit en anglais.	1 vol.
» 12	Tableau du nombre des garçons et des filles fréquentant les Écoles, comparé au chiffre de la population de l'Empire. (8e année de Méïdji 1875).	
» 13	Tableau des recettes et dépenses de l'Enseignement public dans chaque Académie du Japon. (8e année de Méïdji 1875)	

SECTION B

Écoles de l'Etat

(Écoles Impériales)

Les Écoles de l'État sont fondées par le Ministère de l'Instruction Publique. En principe, les dépenses de ces Écoles devraient être couvertes pour la plus grande partie par le produit des rétributions scolaires, et le surplus par des subventions fournies par le Ministère; mais actuellement, par suite de l'insuffisance du rendement des rétributions scolaires, c'est le contraire qui a lieu.

Les Écoles de l'État sont les suivantes :

L'Université de Tokiô,
L'École préparatoire de ladite Université,
L'École de langue Anglaise d'Osaka,
Les Écoles normales primaires et secondaires de Tokiô,
L'École normale d'Osaka,
L'École normale de Miyaghi,
L'École normale de Nagasaki,
Les Écoles primaires annexes de ces Écoles,
L'École normale des Filles de Tokiô,
La Salle d'asile annexée à ladite École normale des Filles,
L'École des Langues Étrangères de Tokiô.

La création de l'Université de Tokiô date de la deuxième année de Anseï (2515-1855). Depuis cette date, et après avoir subi de nombreuses transformations, elle a été complétement réorganisée dans la sixième année de Méïdji (2533-1873), époque à laquelle furent créées les Facultés de Droit, des Sciences, des Lettres et de Médecine, ainsi que les cours préparatoires à ces Facultés.

La durée des cours de l'Université est de six années. Pour être admis à suivre ces cours, il faut être âgé de seize ans et s'y être préparé soit dans l'École préparatoire de l'Université, soit dans un

autre établissement d'Enseignement, de façon à bien posséder les connaissances exigées par le programme d'admission sanctionné par un examen.

Le nombre total des Élèves suivant actuellement les cours de l'Université est de mille quatre cents.

L'École préparatoire de l'Université de Tokiô a été établie la septième année de Méïdji (2534-1874). L'enseignement se fait en anglais et les Élèves s'y préparent à suivre les cours de l'Université.

La durée des Études est fixée à trois ans, et pour être admis dans cette École il faut justifier que l'on possède non-seulement les matières de l'enseignement primaire, mais encore les éléments de la Langue Anglaise.

Le nombre total des Élèves dépasse actuellement le chiffre de trois cents.

L'École de Langue Anglaise d'Osaka a été fondée dans le courant de la première année de Méïdji (2528-1868).

L'Enseignement, qui se fait en anglais, comprend des cours *généraux* et des cours *spéciaux*; les premiers s'adressent surtout aux Élèves qui doivent plus tard suivre les cours de l'Université. Les cours spéciaux comprennent les Mathématiques, la Physique et la Chimie.

La durée totale des Études est de six ans, sur lesquels quatre pour les cours généraux et deux pour les cours spéciaux.

Le nombre total des Élèves est actuellement de plus de deux cent cinquante.

La fondation des Écoles normales de Tokiô remonte à la cinquième année de Méïdji (2532-1872).

Les programmes de l'Enseignement primaire et de l'Enseignement secondaire y sont appliqués.

Les Candidats à l'admission pour les cours de l'Enseignement primaire doivent subir un examen constatant qu'ils ont une connaissance générale et suffisante des Livres japonais ainsi que des éléments de l'Arithmétique. Ils doivent être âgés de dix-huit ans.

Les Candidats à l'admission pour l'Enseignement secondaire, qui ont déjà suivi les cours de l'École normale primaire, sont admis après un examen constatant leur connaissance des Livres japonais, anglais et chinois, et de l'Arithmétique élémentaire.

A la fin de chacun des cours primaire et secondaire il est fait un cours de Pédagogie, mais ce cours tient une place beaucoup plus large dans l'enseignement de l'École normale primaire que dans celui de l'École normale secondaire.

La durée du Cours d'enseignement primaire est de deux ans et demi, et celle du cours secondaire de trois ans et demi.

Les Élèves qui, à la fin de leurs études auront mérité des Brevets de capacité, reçoivent le titre d'Instituteurs soit de l'un, soit de l'autre Enseignement.

Les Écoles normales d'Osaka et de Miyaghi ont été fondées la sixième année de Méïdji (2533-1873), et celle de Nagasaki la septième année de Méïdji (2534-1874). Ces trois Écoles normales primaires ont les mêmes programmes que l'École normale primaire de Tokiô.

Le nombre total des Élèves suivant actuellement les cours de ces quatre Écoles est de plus de cinq cents.

Dans les Écoles primaires, annexes de ces Écoles normales, on enseigne aux enfants des deux sexes arrivés à l'âge scolaire, la Lecture, l'Écriture, les éléments de l'Arithmétique, etc.

La durée des Études y est de huit ans, et l'instruction est donnée à ces enfants par les Élèves-maîtres des Écoles normales.

Le nombre total des Élèves de cette catégorie dépasse actuellement le chiffre de douze cents.

L'École normale des Filles de Tokiô a été fondée dans le courant de la septième année de Méïdji (2534-1874).

Toute Élève désirant y suivre les cours de l'Enseignement primaire, et ayant l'âge requis (14 ans), sera admise après un examen constatant qu'elle possède une connaissance élémentaire des Livres japonais et des éléments de l'Arithmétique.

Il y a deux cours : le cours *préparatoire* et le cours *supérieur;*

la durée du premier est de quatre ans et celle du second de trois et demi. Cependant, toute Élève qui, à l'examen d'admission, fera preuve d'une instruction supérieure à la force du cours préparatoire, pourra être autorisée à suivre immédiatement le cours supérieur.

Les Élèves-maîtresses ne seront nommées institutrices qu'après avoir obtenu leur Brevet de capacité.

Les Élèves suivant actuellement les cours de cette École, sont au nombre de plus de deux cent cinquante.

La Salle d'Asile annexée à l'École normale des Filles a pour but de cultiver les facultés intellectuelles et morales des enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge scolaire, de développer leurs forces physiques par des exercices appropriés à leur âge, et de leur donner des habitudes régulières d'ordre et de discipline.

Ces enfants sont instruits par les Élèves-maîtresses de l'École normale des Filles.

L'École des Langues Étrangères de Tokiô a été organisée dans le courant de la sixième année de Méïdji (2523-1873).

L'enseignement y est donné en français, en allemand, en russe et en chinois. La durée du cours est de cinq ans.

Le nombre actuel des Élèves est de plus de deux cent cinquante.

Le montant des subventions fournies par le Ministère de l'Instruction Publique à ces diverses Écoles, s'est élevé dans la dixième année de Méïdji (2537-1877), à la somme de 547,706 "yens" 87 "sens" (2,738,530 francs environ).

Les Directeurs et les Professeurs des Écoles de l'État, sont nommés par le Ministre de l'Instruction Publique.

Vu l'insuffisance du nombre des professeurs nationaux, on leur a adjoint, à l'Université de Tokiô, des professeurs de France, d'Angleterre, des États-Unis et d'Allemagne.

Il faut ajouter également les professeurs étrangers attachés à l'École de Langue Anglaise d'Osaka et à celle des Langues Étrangères de Tokiô.

On peut évaluer le nombre des professeurs étrangers ainsi employés à cinquante environ.

N° 14	Annuaire de l'Université de Tokiô (9e année de Méïdji)	1 vol.
» 15	Le même, traduit en anglais.	1 vol.
» 16	Règlement de l'Académie de Médecine de Tokiô.	1 vol.
» 17	Le même, traduit en allemand.	1 vol.
» 18	Règlement concernant l'Externat dépendant de l'Académie de Médecine de Tokiô (10e année de Méïdji)	1 vol.
» 19	Le même, traduit en français.	1 vol.
» 20	Règlement relatif à l'Externat du laboratoire de pharmacie de l'Académie de Médecine de Tokiô (10e année de Méïdji).	1 vol.
» 21	Règlement relatif à l'Hôpital et à l'Infirmerie, dépendant de ladite Académie.	1 vol.
» 22	Règlement de l'École de Langue Anglaise de Tokiô (9e année de Méïdji)	1 vol.
» 23	Le même, traduit en français.	1 vol.
» 24	Programme des Études de la même École (9e année de Méïdji).	1 vol.
» 25	Le même, traduit en anglais.	1 vol.
» 26	Règlement de l'École des Langues Étrangères de Tokiô (9e année de Méïdji)	1 vol.
» 27	Le même, traduit en français.	1 vol.
» 28	Tableau de la première période de la neuvième année scolaire à l'École de Langue Anglaise d'Osaka du neuvième mois de la dixième année de Méïdji au douzième mois de la même année.	1 vol.
» 29	Règlement de l'École normale de Tokiô (10e année de Méïdji).	1 vol.
» 30	Le même, traduit en français.	1 vol.

N° 31	Programme de l'École normale d'enseignement secondaire de Tokiô (10e année de Méïdji)	1 vol.
» 32	Le même, traduit en français.	1 vol.
» 33	Programme de l'École normale primaire de Tokiô (10e année de Méïdji)	1 vol.
» 34	Le même, traduit en français.	1 vol.
» 35	Règlement de l'École primaire, annexée à l'École normale de Tokiô (10e année de Méïdji)	1 vol.
» 36	Le même, traduit en français.	1 vol.
» 37	Annuaire de l'École normale d'Osaka (10e année de Méïdji)	1 vol.
» 38	Règlement de l'École normale de Nagasaki (9e année de Méïdji)	1 vol.
» 39	Règlement de l'École primaire, annexée à l'École normale de Nagasaki (9e année de Méïdji)	1 vol.
» 40	Recueil des termes employés dans les exercices de Gymnastique, à l'École normale de Nagasaki (10e année de Méïdji)	1 vol.
» 41	Règlement de l'Ecole normale de Miyaghi (10e année de Méïdji)	1 vol.
» 42	Programme de l'École primaire supérieure, annexée à la même Ecole (7e année de Méïdji)	1 vol.
» 43	Programme de l'École primaire inférieure, annexée à la même École (7e année de Méïdji) . . .	1 vol.
» 44	Règlement de l'École normale des Filles de Tokiô (10e année de Méïdji)	1 vol.
» 45	Le même traduit en français.	1 vol.
» 46	Programme des études de l'École normale des Filles de Tokiô (10e année de Méïdji)	1 vol.
» 47	Le même traduit en français.	1 vol.
» 48	Règlement provisoire de l'École primaire inférieure, annexée à l'École normale des Filles de Tokiô (10e année de Méïdji)	1 vol.

N° 49	Le même traduit en français.	1 vol.
» 50	Règlement de la Salle d'asile, annexée à l'École normale des Filles de Tokiô (10e année de Méïdji). .	1 vol.
» 51	Le même traduit en français.	1 vol.

SECTION C

Bibliothèques et Musées

L'institution des Bibliothèques et Musées étant de date toute récente au Japon, ces établissements n'y sont pas encore nombreux. Voici toutefois la liste de ceux possédant une organisation complète et un règlement : les Bibliothèques d'Asakousa; de Tokiô, d'Osaka, la Salle de Lecture d'Aomori.

Parmi ces établissements, les Bibliothèques de Tokiô, de Kiotô et d'Osaka sont à la charge de chacune de ces trois Villes. La Salle de Lecture d'Aomori est une fondation particulière. La Bibliothèque d'Asakousa a été fondée et est entretenue par l'État.

Dans tous ces établissements se trouvent des Livres japonais et chinois, et des Livres européens et américains, qui sont mis à la disposition du public.

La Faculté de Droit de l'Université de Tokiô possède une Bibliothèque de Livres de Droit également à la disposition du public.

Il n'est pas inutile de mentionner ici les progrès historiques de l'Imprimerie au Japon. En voici le résumé : La première apparition de l'Imprimerie remonte à la troisième année de Shô-an (833-173).

A partir de ce moment et jusqu'à l'époque de Anséï (vers 2310-1850) on a employé la typographie sur bois. Alors commencèrent à être employés les caractères mobiles en plomb : cette amélioration fut accueillie avec tant de faveur qu'à présent il n'y a pas moins d'ouvrages imprimés avec ces caractères que des autres.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R F IMPRIMÉS

Vers la dix-neuvième année de Keïcho (2303-1643) on fit usage cependant de caractères mobiles en cuivre et en bois, mais cette innovation fut alors peu goûtée et les ouvrages ainsi imprimés furent beaucoup moins nombreux que ceux imprimés avec les planches gravées selon l'ancien système.

La fondation des Musées au Japon ne remonte qu'à fort peu de temps ; le Musée de Tokiô et celui de l'Instruction Publique sont particulièrement remarquables.

Le Musée de Tokiô, dépendant du ministère de l'Intérieur, possède un grand nombre d'objets relatifs à l'histoire, à l'agriculture, et facilite ainsi la diffusion des connaissances utiles.

Le Musée de l'Instruction Publique, dépendant du ministère de l'Instruction publique, a été établi dans le but de stimuler le désir d'apprendre et de répandre le goût de l'Instruction dans la population.

Il renferme tout ce qui a rapport à l'Enseignement en général (livres, cartes, dessins, modèles, collections d'Histoire naturelle, instruments, appareils, matériel des Écoles, etc.)

N° 52	Catalogue des livres chinois et japonais composant la Bibliothèque de Tokiô (9e année de Meïdji).	2 vol.
» 53	Catalogue des livres anglais, français et allemands, à la même Bibliothèque (9e année de Meïdji).	1 vol.
» 54	Notice historique sur la Bibliothèque de Tokiô. .	1 vol.
» 55	Règlement du Musée ds l'Instruction publique (10e année de Meïdji)	1 vol.
» 56	Catalogues des livres pour les Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres de l'Université de Tokiô (10e année de Meïdji)	3 vol.
» 57	Catalogue des livres anglais à l'usage des trois Facultés	1 vol.
» 58	Catalogue des Plantes du Jardin Botanique dépendant de l'Université de Tokiô	1 vol.

N°	59	Notice historique sur ce même jardin.	1 vol.
»	60	Catalogue des ouvrages publiés ou en cours de publication, avec l'approbation du Gouvernement (9e et 10e années de Meïdji).	1 vol.

SECTION D.

Écoles publiques (1) des Villes et des Départements.

Conformément à la réorganisation générale de l'Instruction Publique, opérée durant la cinquième année de Meïdji (2532-1872), les divisions scolaires sont au nombre de trois : Division de l'Enseignement supérieur, Division de l'Enseignement secondaire, Division de l'Enseignement primaire.

L'Empire a été divisé en 7 circonscriptions Académiques, comprenant chacune 32 divisions secondaires, celles-ci renfermant à leur tour 210 divisions primaires chaque.

Réglementairement, il devrait y avoir une École primaire dans chaque subdivision primaire, mais comme la fondation des Écoles publiques ne remonte qu'à la réorganisation de l'Instruction publique, il existe encore beaucoup de divisions primaires dépourvues d'Écoles.

Les Écoles primaires publiques reçoivent les enfants qui ont atteint l'âge scolaire.

Suivant les besoins de chaque localité on a établi des Écoles secondaires ou Colléges, des Écoles d'enseignement secondaire spécial, des Écoles normales pour les deux sexes et des Écoles de langues étran-

---

(1) Les Écoles publiques sont entretenues directement par la nation, au moyen de taxes spéciales établies dans chaque département.

gères. Dans les établissements qui viennent d'être énumérés on ne reçoit que les Élèves ayant terminé leur instruction primaire.

Il y a donc dans les Villes et les départements cinq sortes d'Écoles : *Écoles primaires, Écoles normales de Garçons, Écoles normales de Filles, Écoles des langues étrangères et Ecoles d'enseignement secondaires ou Colléges.*

D'après le relevé officiel de la huitième année de Meïdji (2535-1875) le nombre de ces diverses Écoles publiques s'élève à 22,089 et celui des Écoles particulières à 2,428. — Total 24,517.

Sur ce chiffre on compte 24,225 Écoles primaires.

Dans les préfectures des Villes et des départements, il y a un bureau, le cinquième (Division des Affaires scolaires), qui s'occupe d'une façon spéciale de tout ce qui a trait à l'Instruction Publique.

Les employés de ce bureau et des « délégués spéciaux » (à la nomination du préfet) chargés de l'administration des Écoles, ont la responsabilité de la marche régulière de l'Enseignement dans la Ville ou dans le Département.

La sphère d'action du délégué spécial, dont il vient d'être parlé, peut s'étendre sur vingt ou trente divisions primaires; il fait le relevé du nombre des enfants ayant atteint l'âge scolaire, de celui des garçons ou des filles fréquentant les Écoles ou non; il signale l'opportunité qu'il peut y avoir d'ouvrir de nouvelles Écoles ou l'utilité de maintenir celles déjà existantes; il s'occupe enfin de régler toutes les questions qui peuvent surgir à propos des Écoles.

Le Ministre de l'Instruction publique fait les règlements des Écoles, indique d'une manière générale comment elles doivent fonctionner et être administrées. Pour les changements à apporter à ces règlements, nécessités par des exigences locales, les autorités des Villes et des départements devront en référer au Ministre de l'Instruction Publique.

Ces Écoles sont entretenues par le produit des ressources suivantes : la taxe scolaire perçue dans la division primaire, les dona-

S. E. M. TANAKA-FOUJIMAROU, Premier Vice-Ministre de l'Instruction Publique, ayant décidé, pour ce qui regarde son Département, de prendre part à l'Exposition Universelle, qui aura lieu à Paris dans le courant de la 11e année de Méïdji (1878), m'a chargé, en conséquence, de dresser le Catalogue de tous les objets relatifs à l'Enseignement au Japon, qui seront envoyés pour figurer à cette Exposition.

Ce Catalogue contiendra, outre l'énumération des objets exposés, des explications et remarques qui ont paru nécessaires.

Fait à Tokiô, le 12e mois de la 10e année de Méïdji (Décembre 1877).

(Signé) KOUKI-RIOUÏTCHI,

Premier Secrétaire
du Ministère de l'Instruction Publique au Japon.

tions particulières, le produit de la rétribution scolaire, le subside alloué par le Ministère, etc.

Ces subsides alloués aux Écoles primaires sont calculés proportionnellement au chiffre de la population scolaire du district, et les subventions accordées aux Écoles normales entretenues par l'État, sont versées annuellement et calculées proportionnellement au chiffre de la population générale.

L'âge scolaire commence à six ans révolus et s'étend jusqu'à quatorze ans. Dans cet intervalle, les garçons et les filles doivent avoir complété leur instruction primaire.

L'Enseignement primaire se divise en deux cours, l'un *inférieur*, l'autre *supérieur;* chacun de ces cours dure quatre ans.

Le programme du cours inférieur de l'Enseignement primaire comprend les éléments de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, de la dictée, de la composition, de la géographie, de la morale, etc.

Ces cours sont faits simultanément aux enfants des deux sexes.

Le programme du cours supérieur comprend des notions générales sur l'histoire, la physique, le dessin linéaire, l'histoire naturelle, le corps humain.

Suivant les localités, on enseigne les éléments du chant, de la gymnastique, de la chimie, etc.

Il existe, en outre, des classes de travaux à l'aiguille pour les filles.

D'après le rapport scolaire de la huitième année de Méïdji (2535-1875), le nombre des élèves fréquentant les Écoles primaires s'est élevé à 1,926,126, et celui des élèves des Facultés, des Écoles Normales, des Colléges de l'enseignement secondaire et des Écoles de langues étrangères, à 21,017, ce qui donne un total de 1,947,143 élèves.

Si l'on compare ce chiffre à celui de la population totale (34,008,087 hab.) du Japon, on trouve qu'il y a 5.76 élèves pour chaque centaine d'habitants.

N° 61	Programme de l'École Normale publique de Tokiô (10e année de Méïdji).	1 vol.
» 62	Programme de l'École primaire annexée à l'École normale publique de Tokiô (10e année de Méïdji). .	1 vol.
» 63	Règlement et programme des Écoles primaires publiques établies aux environs de la ville de Tokiô.	1 vol.
» 64	Règlement et programme des Écoles primaires publiques de Tokiô.	
» 65	Règlement et programme de l'École normale de Sendaï, dans le département de Miyaghi.	1 vol.
» 66	Règlement et programme de l'École d'enseignement secondaire du même département.	2 vol.
» 67	Règlements divers des Écoles publiques du même département.	
» 68	Règlements divers des Écoles primaires et de l'École normale publique du département de Sakaï (9e et 10e années de Méïdji).	
» 69	Programme des Écoles primaires publiques de Kiotô.	1 vol.
» 70	Règlements divers des Écoles publiques des Filles de la ville de Kiotô.	1 vol.
» 71	Règlement et programme de l'École provisoire d'enseignement secondaire de Kiotô.	1 vol.
» 72	Règlement de l'École publique d'Enseignement secondaire de Takamatsou (département d'Ehimé). .	1 vol.
» 73	Règlements divers des Écoles primaires publiques et de l'École normale publique du département d'Ehimé.	1 vol.
» 74	Règlement des Écoles primaires du département d'Ishikawa.	2 vol.
» 75	Règlement des Écoles normales primaires et secondaires du même département.	1 vol.

N° 76	Règlement de l'École normale d'Otsou, dans le département de Shiga.	1 vol.
» 77	Règlements divers de l'École normale et des autres établissements d'enseignement du département de Shiga.	2 vol.
» 78	Règlement de l'École d'Enseignement secondaire du département de Nagasaki.	1 vol.
» 79	Règlement de l'École normale publique du département de Nagasaki.	1 vol.
» 80	Règlements divers des Écoles primaires publiques du département de Nagasaki.	

II

Vues photographiques des Écoles. — Reproductions réduites en bois desdites Écoles. — Vues photographiques et Dessins représentant les anciennes Écoles. — Modèles en bois.

(a) Il y a dix ans, si on excepte les Écoles établies à Tokiô et qui vont être énumérées plus loin, on ne comptait que peu d'Écoles fondées par le Gouvernement Central d'alors dans les provinces qui composaient son domaine propre.

Voici les noms des Écoles existant alors à Yédo (1) : *Shiôheï-Kô* (école de langue et de littérature chinoises) ; *Kaï-seï-djiô* (École des langues et des sciences européennes) ; *Wa-gakou-jiô* (École de

---

(1) En 1869, le nom de Yédo a été changé en celui de Tokiô, qui signifie : Capitale de l'Est.

langue et de littérature japonaises), et *I-gak'kouwan* (École de médecine).

Les États féodaux possédaient également des Écoles de divers genres, militaires et autres. Les plus célèbres entre tous ces établissements étaient le *Shiô-heï-kô*, cité plus haut, et dépendant du Gouvernement central, et le *Kô-dô-kouwan* de Mito, dans la principauté de ce nom, qui était une institution féodale.

Chacun de ces deux établissements pouvait recevoir plus de mille élèves.

Il existait en outre un grand nombre d'Écoles diverses établies par des particuliers ou des associations, ainsi que d'autres entretenues par les municipalités, mais ces dernières étaient peu nombreuses.

Il est facile de juger, en examinant les objets exposés catalogués ci-après, l'immense différence existant, au point de vue matériel aussi bien qu'à celui de l'enseignement, entre les établissements d'Instruction publique d'alors et ceux d'aujourd'hui.

N°	81	Plan de l'ancienne École de " Seïdo " (École de langue et de littérature chinoises). . . . .
»	82	Plan de la façade de la même École. . . . .
»	83	Modèle représentant la Salle des Conférences dans l'ancienne Université de Tokiô ou *Daï-gak'kô*, exécuté par Miyada (Yasouki). . . . .
»	84	Vue photographique de la même salle. . . . .
»	85	Croquis pris pendant une conférence dans la même salle. . . . .
»	86	Croquis pris pendant une classe d'élèves dans la même salle. . . . .
»	87	Vue photographique de " Taï-seï-den " dans " Séïdo " (lieu où se trouve une statue de Confucius à Tokiô). . . . .
»	88	Photographie représentant cette statue. . . . .

N° 89	Plan de l'École nommée *Kô-dô-kouwan* dans l'ex-principauté de " Mito ".	
» 90	Croquis pris pendant la classe d'écriture des enfants.	

(b). Vues photographiques et dessins représentant des Écoles Impériales et autres établissements d'Instruction Publique.

Les établissements représentés par les plans ci-après énumérés, sont de construction récente, car la réforme de l'Instruction Publique au Japon date à peine de quelques années.

N° 91	Photographie représentant la façade des Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres de l'Université de Tokiô.	
» 92	Photographie représentant les diverses Facultés (vue de devant).	
» 93	Photographie représentant les diverses Facultés (vue de derrière)	
» 94	Plan photographique de la Salle des Conférences desdites Facultés.	
» 95	Vue photographique représentant l'intérieur de la même salle.	
» 96	Vue photographique du Laboratoire de chimie de la Faculté des Sciences de Tokiô.	
» 97	Vue photographique de l'intérieur dudit laboratoire.	
» 98	Vue photographique de la Salle des Collections minéralogiques de la Faculté des Sciences.	
» 99	Vues photographiques des habitations des professeurs des diverses Facultés.	4 feuilles

N° 100	Photographies des chambres des élèves desdites Facultés.	2 feuilles
» 101	Vue photographique de l'infirmerie des trois Facultés.	
» 102	Vue photographique de la Bibliothèque desdites Facultés.	
» 103	Vue intérieure de la même Bibliothèque	
» 104	Vue photographique de la salle des Collections de modèles pour les Arts et Métiers de la Faculté des sciences.	2 feuilles
» 105	Vue photographique de la classe de dessin de la Faculté des Sciences de Tokiô	
» 106	Vue intérieure de la Bibliothèque de la Faculté de Droit.	
» 107	Vue photographique de la Salle d'expériences de physique de la Faculté des Sciences de Tokiô. . . .	
» 108	Plan général des bâtiments occupés par les trois Facultés, dessiné par Kawakami (Shintarô), élève de la section des Sciences	
» 109	Plan des classes des trois Facultés, par Matsouzaki (Ren), élève de la section des Sciences. . . .	
» 110	Plan du Laboratoire de Chimie et des Salles de Minéralogie et de Géologie de la Faculté des Sciences, dressé par Foutami (Kyodjirô), élève de la section des Sciences.	
» 111	Plan de l'Amphithéâtre de Chimie de la Faculté des Sciences, par Omori (Syoundjirô), élève de la section des Sciences.	
» 112	Plan de la Bibliothèque des trois Facultés, dessiné par Soudzou-Foudji (Yasourokou), élève de la section des Sciences	
» 113	Plan du cabinet de physique de la Faculté des Sciences, par Nodjiri (Takédzouké), élève dela sec-	

	tion des Sciences.	
N° 114	Plan des Classes affectées aux élèves externes des diverses Facultés de l'Université de Tokiô, dessiné par Tatshibana (Kanô), Koshidzouka (Hisashi) et Ousouï (Seï), élève de la section des Sciences. . . .	
» 115	Plan de l'Infirmerie pour les élèves des diverses Facultés de l'Université de Tokiô, par Soudzoufoudji (Yasourôkou), élève de la section des Sciences	
» 116	Plan du Réfectoire des élèves des diverses Facultés, par Sakata (Teïitchi), élève de la section des Sciences	
» 117	Croquis pris pendant une classe des élèves des Facultés.	
» 118	Vues photographiques de la Faculté de médecine de Tokiô et de l'Hôpital y annexé.	2 feuilles
» 119	Plans de la Faculté de Médecine de Tokiô. . . .	2 rouleaux
» 120	Vue photographique du Jardin botanique de Tokiô.	
» 121	Plan réduit de ce même jardin.	
» 122	Vue photographique de l'École des Langues Étrangères de Tokiô.	
» 123	Diverses vues photographiques de l'École de langue Anglaise d'Osaka.	6 feuilles
» 124	Vue photographique de l'École normale de Tokiô.	
» 125	Plan général de l'École normale de Tokiô. . . .	
» 126	Photographie d'un groupe de professeurs et d'élèves de l'École normale de Tokiô.	
» 127	Croquis pris pendant une classe à l'École primaire annexée à l'École normale de Tokiô.	
» 128	Croquis pris pendant la leçon de gymnastique à ladite École primaire.	
» 129	Vue photographique de l'École normale " d'Osaka "	
» 130	Vue photographique de l'École primaire annexée	

	à la précédente.	
N° 131	Vue photographique de l'École normale de " Nagasaki ".	
» 132	Vues photographiques de l'École normale de " Miyaghi ".	
» 133	Vue photographique de l'École normale des Filles de Tokiô.	
» 134	Dessin représentant l'intérieur de la même École.	2 feuilles
» 135	Vue photographique de la Salle d'asile annexée à la même École.	
» 136	Croquis pris pendant une classe à l'École normale des Filles de Tokiô	
» 137	Vue photographique de l'École privée dite : *Gakou-sou-in*.	3 feuilles
» 138	Vue photographique de la Bibliothèque de Tokiô.	
» 139	Vue photographique du Musée de l'Instruction Publique	
» 140	Vue photographique de l'intérieur de ce même Musée.	2 feuilles

---

(c) Vues photographiques et reproductions réduites en bois (modèles) des Écoles " publiques "

Depuis la quatrième année de Méïdji (1871), le nombre des Écoles publiques s'est considérablement augmenté, mais toutes ne sont pas installées dans des bâtiments neufs ou construits spécialement pour cette affectation.

Dans certains endroits on a utilisé des locaux déjà existants, comme maisons, dépendances de temples, etc.

D'après le relevé officiel de la huitième année de Méïdji (1875), le nombre des Écoles " publiques " s'élevait à 22,090.

Les plans ou modèles catalogués ci-après ne représentent que des bâtiments de construction récente.

N° 141	Reproduction réduite, en bois, de l'École primaire " publique " de " *Sakourada* " à Tokiô, exécutée par Miyata (Yasouki)..	
» 142	Reproduction réduite, en bois, de l'École " publique " de " *Tshyoda* " à Tokiô, par le même. . . .	
» 143	Vue photographique de l'École primaire " publique " de " *Marouyama* " à Tokiô.	
» 144	Vue photographique de l'École primaire " publique " de " *Kin-kouwa* " à Tokiô.	
» 145	Vue photographique de l'École primaire " publique " de " *Meïdji* " à Tokiô,.	
» 146	Vue photographique de l'École primaire " publique " de filles de " *Foujimi* " à Tokiô.	
» 147	Vue photographique de l'École primaire " publique " de " *Yokohama* " dans le département de *Kanagawa*.	
» 148	Vue photographique de l'École primaire " publique " de " *Yoshikawa* " dans le département de *Kanagawa*..	
» 149	Vue photographique de l'École primaire " publique " de " *Shi-soui* " dans le département de *Kanagawa*.	
» 150	Vue photographique d'une École normale " publique " du département de *Tchiba*	
» 151	Vue photographique de l'École primaire " publique " de " *Moki* " dans le département de *Tchiba*.	2 feuilles.
» 152	Vue photographique de l'École primaire " publique " de " *E-sawa* " dans le département de *Tchiba*.	
» 153	Vue photographique de l'École normale " publique " de *Shidzouôka* " dans le département de ce nom	

N° 154	Vue photographique de l'École des filles dépendant de l'École normale du département de *Shidzouôka*.	
» 155	Vue photographique de l'École d'Enseignement secondaire employant une méthode spéciale de " *Hamamatsou* " dans le même département . . .	
» 156	Vue photographique de l'École primaire " publique " de " *Goto* " dans le même département . . .	
» 157	Vue photographique de l'École primaire " publique " de *Koshima* " dans le département de *Shidzouôka*.	
» 158	Vues phothographiques des Écoles primaires " publiques " de *Ashiskaga* " et de " *Sano* " dans le département de *Totchighi*	
» 159	Vue photographique de l'École normale " publique " du même département	

IV

Instruments, matériel et mobilier à l'usage des Écoles

N° 160	Tables et chaises à l'usage des classes des diverses Facultés de l'Université de Tokiô.	1 spécimen de chaque
» 161	Tables et chaises à l'usage de l'École primaire annexée à l'École normale de Tokiô.	»
» 162	Tables et chaises de la salle d'asile dépendant de l'École normale des Filles de Tokiô	»
» 163	Tables et chaises à l'usage de l'École privée de *Gakou-syou-in*..	»
» 164	Écritoire japonaise avec pinceaux à l'usage des Écoles.	»
» 165	Tableaux noirs construits par *Tomoatsou*, du département de Shidzouoka.	2 spécimens

DEUXIÈME DIVISION (1)

Livres classiques — Dictionnaires — Livres à l'usage des professeurs
Écrits divers relatifs à l'Instruction Publique — Journaux

Bien qu'il y ait un grand nombre de livres classiques au Japon, tant pour les élèves que pour les professeurs, il en manque toutefois une certaine quantité dont le besoin se fait sentir. Aussi le Ministère, dans le but de combler cette lacune, a-t-il jugé opportun de faire publier sous son contrôle immédiat ceux qui ont paru surtout indispensables.

On trouvera donc dans l'énumération qui suit nombre d'ouvrages ainsi publiés.

Toutefois, il convient de dire que l'usage de ces livres issus du Ministère n'est pas obligatoire : toute liberté est laissée aux instituteurs de la jeunesse dans le choix des ouvrages classiques.

Section A

Livres Classiques et Dictionnaires

2e Série	(a)	*Livres de lecture*	Nomb. de Vol.	PRIX Yens	PRIX Sens
N°	1	*Shiô-gakou-nyou-mon* (Cours élémentaire de lecture)	2	»	18
»	2	*Shiô-gakou-dokou-hon* (Livre élémentaire de lecture).	6	»	37 (2)
»	3	*Shiô-gahou-setsou-ji-shiô* (Traité élémentaire d'orthographe)	1	»	9
»	4	*Tan-gô-hen* (Recueil de mots)	3	»	16

(1) Il s'agit ici de Livres purement japonais.

(2) Le "*sen*" est une monnaie de cuivre valant environ 5 centimes de France. 100 *sens* égalent 1 *yen*, monnaie d'argent valant 5 francs environ.

			Nomb. de Vol.	PRIX Yens	PRIX Sens
		(b) Livres de Mathématiques			
N°	5	*Shiô-gakou-san-djoutsou-shiô* (Arithmétique élémentaire).	5	»	33
»	6	*Shiô-gakou-sou-gakou-shiô* (Arithmétique élémentaire).	7	»	81
»	7	*Daï-sou-gakou* (Algèbre).	10	»	85
»	8	*Ki-bo-hô* (Tenue des livres, traduction). .	5	»	23
		(c) Ouvrages d'Histoire et de Géographie			
»	9	*Nihon-riakou-shi* (Résumé de l'Histoire du Japon)	2	»	17
»	10	*Shi-riakou* (Résumé de l'Histoire du Japon, de la Chine et de l'Europe).	4	»	26
»	11	*Ban-kokou-tsou-shi* (Histoire Universelle).	9	1	62
»	12	*Ban-kokou-shi* (Histoire générale, traduction).	2	»	95
»	13	*Seï-shi-kô-ki* (Abrégé de l'Histoire de l'Europe).	4	»	76
»	14	*Roma-shi-riakou* (Résumé de l'Histoire Romaine).	10	1	16
»	15	*Goureki-shi-riakou* (Résumé de l'Histoire Grecque)	7	»	87
»	16	*Eï-shi* (Histoire d'Angleterre)	10	1	27
»	17	*Foutsou-kokou-kô-kon-shi* (Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.	2	»	25
»	18	*Foutsou-kokou-shi-riakou* (Résumé de l'Histoire de France).	10	1	45
»	19	*German-shi-riakou* (Résumé de l'Histoire de l'Allemagne)	10	1	36
»	20	*Gâshiou-kokou-shiô-shi* (Petite Histoire des États-Unis d'Amérique)	4	»	38

		Nomb. de vol.	PRIX Yens	PRIX Sens
N° 21	*Kouwan-shi-ippan* (Histoire abrégée de la Chine)	4	»	50
» 22	*Nihon-tchi-ri-shiô* (Géographie du Japon).	3	»	31
» 23	*Nihon-tchi-riakou* (Géographie du Japon).	4	»	52
» 24	*Tchi-ri-shiô-hô* (Géographie élémentaire).	1	»	31
» 25	*Yotchi-shi-riakou* (Résumé de la Géographie du monde)	5	»	53
» 26	*Ban-kokou-tchi-shi-riakou* (Résumé de la Géographie du monde).	3	»	38
	(d) *Physique*			
» 27	*Shiô-gakou-boutsou-ri-shiô* (Physique élémentaire).	2	»	21
» 28	*Boutsou-ri-kaïteï* (Physique élémentaire).	3	»	52
» 29	*Boutsou-ri-nikki* (Journal de physique). .	7	1	30
	(e) *Chimie*			
» 30	*Shiô-gakou-kouwa-gakou-shiô* (Chimie élémentaire).	3	»	38
» 31	*Kouwa-gakou-nikki* (Journal de Chimie) . .	6	1	05
» 32	*Shi-ken-kaï-téï* (Traité d'analyse chimique).	7	»	70
» 33	*Shi-ken-shiô-okou* (Traité d'analyse chimique	2	»	30
	(f) *Histoire naturelle*			
» 34	*Dô-boutsou-koum-mô* (Éléments de Zoologie publiés par le musée de Tokiô).	»	»	50
» 35	*Dô-boutsou-gakou* (Traité de Zoologie). . .	2	2	20
» 36	*Shiô-gakou-sou-tchi* (Simples Lectures) . . .	15	1	39
» 37	*Hakou-boutsou-gakou* (Histoire Naturelle, traduction)	8	1	16
» 38	*Shiokou-boutsou-kô-mokou-hiô* (Botanique). .	»	»	2

		Nomb. de vol.	PRIX Yens	PRIX Sens
N° 39	*Shiokou-boutsou-shi-zen-boun-kouwa-hiô* (Tableau pour la classification naturelle des plantes).	1	»	3
» 40	*Shiokou-gakou-sen-kaï* (Éléments de Botanique)	1	»	15
» 41	*Shiokou-gakou-riakou-kaï* (Éléments de Botanique).	1	»	11
» 42	*Shiokou-gakou-yakou-sen* (Dictionnaire de Botanique).	»	»	10
» 43	*Sômokou-zousetsou-mokou-rokou* (Catalogue de plantes, avec gravures, publié par le musée de Tokiô).	1	1	»
» 44	*Tchi-shitsou-gakou* (Géologie)	1	»	43
	(g) *Écriture et Dessin*			
» 45	*Shiou-zi-shiô-ho* (Éléments de Calligraphie).	1	»	4
» 46	*Shiou-zi-rin-pon* (Éléments de Calligraphie).	1	»	9
» 47	*Shiou-zi-hon* (Éléments de Calligraphie) . .	39 cah	»	99
» 48	*Shiou-zi-té-hon* (Modèles d'Écriture). . . .	2	»	7
» 49	*Shiô-tokou* (Modèles de Lettres)	4	»	35
» 50	*Shiô-gakou-gangakou-shiô* (Dessin élémentaire)	1	»	7
» 51	*Séï-ga-shi-nan* (Guide pratique de Dessin suivant la méthode Européenne)	5	»	56
» 52	*Zou-hô-kaï-té* (Cours de Dessin)	8	»	28
	(h) *Morale*			
» 53	*Shiou-shin-kô-jiou* (Livre de Morale). . . .	1	»	5
» 54	*Shioushin-ron* (Traité de Morale)	3	»	38
» 55	*Shiou-shin-kiô-koun* (Éthique)	1	»	50
» 56	*Kouwan-tchiô-zatsou-wa* (Éthique).	1	»	20
» 57	*Taï-séï-shi-zen-shin-kiô* (Religion Naturelle).	4	»	50
» 58	*Shin-ri-gakou* (Éthique).	3	»	50

	(i) Dictionnaires	Nomb. de vol.	PRIX Yens	PRIX Sens
N° 59	*Gô-ï* (Dictionnaire de la Langue Japonaise).	7	1	13
» 60	*Eï-wa-zi-i* (Dictionnaire Anglais-Japonais) .	1	8	»
» 61	*Doïtsou-go-kaï-téï* (Vocabulaire Allemand). .	1	»	9
» 62	*Foutsou-go-kaï-téï* (Vocabulaire Français). .	1	»	17

SECTION B

Livres à l'usage des personnes qui se destinent aux fonctions de l'Instruction Publique

» 63	*Yo-tchi-yen* (Instructions relatives aux salles d'asile	2	»	30
» 64	*Shiô-boutsou-shi-kiô* (Enseignement par les yeux	2	»	44
» 65	*Shiô-ni-yô-ikou-dan* (Contes instructifs pour les enfants)	1	»	36
» 66	*Dô-djyô-sen* (Lectures Enfantines)			
» 67	*Kiyò-jiou-ron* (Théorie et pratique de l'Enseignement)	1	»	63
» 68	*Kiô-ikou-shi* (Histoire de l'Éducation). . . .	1	»	35
» 69	*Kiò-shi-hitsou-dokou* (Manuel des Professeurs).	1	»	67
» 70	*Gakou-zitsou-yô-ron* (Notions sommaires sur l'Enseignement	1	»	60
» 71	*Gakou-kô-tsou-ron* (Considérations sur les Écoles)	9	1	20
» 72	*Taï-sô-shiô* (Gymnastique).	6	»	54
» 73	*Nihon-kiô-ikou* (De l'Éducation au Japon). .	1	»	56
» 74	» (Traduction anglaise du même).	1	»	48
» 75	*Boung-héi-roui-san* (Notions générales sur les Arts et les Sciences).	8	1	50

		Nomb. de vol.	PRIX Yens	PRIX Sens
N° 76	*Ri-zi-kô-têï* (Rapport sur l'état de l'Enseignement en Europe et en Amérique, par S. E. M. Foujimaro Tanaka, Ministre de l'Instruction Publique).			
» 77	*Beï-kokou-kiô-ikou-nen-piô* (Rapport annuel sur l'Enseignement en Amérique).	4	»	60
» 78	*Bêï-kokou-hiakou-nen-ki-hakou-rân-kaï-kiô kou-hô-kokou* (Rapport sur l'Enseignement en Amérique à l'époque de l'Exposition Universelle du Centenaire)	4	»	60
» 79	" Murray "-*rin-pô* (Rapport par le docteur Murray)	1	»	13
» 80	*Foutzou-kokou-gagou-sêï* (Code de l'Enseignement en France).	10	1	22
» 81	*Pouroshia-gakou-kô-kisokou* (Règlement de l'Instruction Publique en Prusse).	1	»	18
» 82	*Oranda-gakou-sêï* (Code de l'Enseignement en Hollande)	2	»	17

SECTION C

Publications et Écrits divers relatifs à l'Enseignement.

Le " *Momboushô-zashi* " et le " *Kio-ikou-zashi* " sont des publications relatives à l'Enseignement, faites par les soins du Ministère de l'Instruction Publique.

Le " *Ban-gou-zashi* " (Ecrits divers sur les matières de l'Instruction publique) est publié par le bureau de l'Enseignement de la Ville de Kiotô.

Le " *Kiô-ikou-zappô* " est fait sous la direction du bureau de l'Enseignement de la ville d'Osaka.

Les autres publications analogues sont l'œuvre d'associations particulières, etc.

		Nomb. de vol.	PRIX	
			Yens	Sens
N° 83	*Mombou-shô-zasshi* (Ecrits divers émanant du Ministère).			
» 84	*Kiô-ikou-zasshi* (Publications relatives à l'enseignement)		»	35
» 85	*Gakou-ghé-shirin* (Écrits divers sur la Littérature et les Sciences)	2	»	89
» 86	*Kiô-ikou-shin-shi* (Note sur l'Enseignement).	2	»	16
» 87	*Boun-gakou-zasshi* (Note sur la Littérature)	1	»	3
» 88	*Gakou-teï-shiou-hô-rokou* (Recueil de Compositions).	1	»	3
» 89	*Kô-shiou-yoshi* (Écrits relatifs à l'Enseignement)	1	»	1
» 90	*Kôso-daté-no-sôshi* (Conseils aux Mères sur l'éducation des Enfants)	1	»	2
» 91	*Kô-gnô-shin-pô* (Journal de l'Industrie). .	1	»	2
» 92	*Kô-gnio-zasshi* (Journal de l'Agriculture).	1	»	6
» 93	*Eï-saï-shin-shi* (Journal des Élèves) . . .	1	»	1
» 94	*Rikouwa-doyô-shiou-dan* (Journal de Physique et de Chimie)	1	»	5
» 95	*Ban-you-zasshi* (Journal des Instituteurs).	1	»	4
» 96	*Ozaka-fou-kiô-ikou-zappô* (Journal de l'Enseignement, publié par la ville d'Osaka.			
» 97	*Kô-gakou-yô-dan* (Notions diverses sur l'Enseignement)			

SECTION D.

Journaux.

La publication des Journaux ne remonte qu'à une date toute récente, mais leur nombre s'est rapidement accru et ils sont devenus un des moteurs les plus puissants de la civilisation au Japon.

N° 98	Tableau comparatif du nombre des journaux publiés au Japon depuis la sixième jusqu'à la fin de la dixième année de Meïdji.
» 99	Collection de tous les journaux publiés au Japon jusqu'à fin de la dixième année de Meïdji (1 exemplaire de chaque).
» 100	*Marou-marou-shin-boun* (Journal illustré).
» 101	*Shin-boun-raï-reki-riakou* (Aperçu historique sur les journaux).

TROISIÈME DIVISION.

Jouets instructifs pour les enfants. — Matériel et mobilier à l'usage des Salles d'Asile. — Tableaux pour l'Enseignement par les yeux, Cartes géographiques, Globes terrestres, Instruments de Physique. — Pièces et Spécimens d'Histoire Naturelle. — Instruments de Chirurgie et de Médecine.

Section A.

(*a*) Jouets Instructifs pour les Enfants.

			PRIX	
			Yens	Sens
3e Série N°	1	Dessins représentant différentes positions des mains figurant certains objets. (Publiés par le Ministère de l'Instruction publique).	»	4
»	2	Guide pratique de Calligraphie (publié par le même).	»	3
»	3	*Setsou-zi-ippó* (publié par le même)	»	
»	4	Modèles pour le Dessin d'imitation (publiés par le même).	»	2
»	5	Jeu de patience (Ministère de l'Inst. publique).		3
»	6	Planche transparente pour suivre les contours d'un dessin à l'aide d'un pinceau imbibé d'eau (Ministère de l'Instruction Publique).	»	8
»	7	Estampes coloriées (sujets instructifs) 96 feuilles (Ministère de l'Instruction Publique)	»	32
»	8	Feuilles à découper dont les parties rassemblées doivent former un homme, un animal, etc. (d°) 6 feuilles.	»	8
»	9	Même genre (d°), 4 feuilles	»	2

		PRIX	
		Yens	Sens
N° 10	Jeu de Cartes alphabétiques.	»	7
» 11	Jeux de Cartes avec des mots simples	»	24
» 12	Jeu de patience.	»	20
» 13	Autre jeu de patience.	»	7
» 14	Dito	»	10
» 15	Livre de Lecture en caractères alphabétiques japonais (*Hira-kana*), 4 volumes	»	36
» 16	Livre classique élémentaire, imprimé avec les mêmes caractères	»	8
» 17	Jeu instructif.	»	75
» 18	Autre jeu composé avec les caractères alphabétiques japonais.	»	12
» 19	Estampes coloriées, 29 feuilles.	»	43
» 20	Cartes géographiques en bois, faites par le bureau de l'Enseignement de la ville de Kiotô. .	»	22
» 21	Carte géographique en bois représentant les 5 parties du monde, faite par le même bureau..	»	22
» 22	Table alphabétique représentant les 50 sons japonais, par le même, etc.	»	14
» 23	Guide du Tricotage, par le même	»	16
» 24	*Keïtaï-no-sho-gakou* (Jeu instructif), par le même	»	14
» 25	Ouvrages en tricot (1re partie), par le même..	»	17
» 26	Eléments de dessin, par le même.	»	20
» 27	Ouvrages à découper avec les ciseaux, par le même	»	26
» 28	Ouvrages en tricot (2e partie), par le même. .	»	17
» 29	Principes de Dessin, par le même	»	21
» 30	Carte alphabétique représentant les 50 sons et les chiffres, par le même	»	22

(*b*) Matériel et mobilier à l'usage des Salles d'Asile.

			PRIX	
			Yens	Sens
N° 31	1er Jouet d'enfant (exécuté d'après les ordres du Ministère). .			
» 32	2e Dº (Dº). .		»	56
» 33	3e Dº (Dº). .			
» 34	4e Dº (Dº). .			
» 35	5e Dº (Dº). .			
» 36	6e Dº (Dº). .		»	38
» 37	7e Dº (Dº). .			

Section B.

Tableaux pour l'Enseignement par les yeux.

N° 38	Tableau alphabétique.			
» 39	Tableau représentant les 50 sons japonais . .			
» 40	Tableau représentant les combinaisons syllabiques.		»	59
» 41	Tableau représentant les chiffres			
» 42	Table d'addition			
» 43	Table de multiplication			
» 44	Tableau des chiffres romains			
» 45	Tableau des couleurs (2 feuilles).		»	75
» 46	Tableau des couleurs (2 feuilles).			
» 47	Tableau des mots usuels simples (8 feuilles).		1	08
« 48	Tableau des mots composés (10 feuilles) . . .		1	08
» 49	Tableau des principales figures géométriques (Solides).		»	32
» 50	Tableau représentant les lignes géométriques.			
» 5i	Tableau représentant les caractères employés comme chiffres.		»	08
» 52	Forme des solides (1 boîte)		»	40
» 53	Abaque mural		3	»

N. B, — Tous les objets énumérés ci-dessus ont été exécutés par les soins du Ministère de l'Instruction Publique.

SECTION C

Cartes Géographiques et Globes Terrestres et Célestes

		PRIX	
		Yens	Sens
N° 54	Carte géographique muette du Japon (Ministère de l'Instruction Publique).	»	58
» 55	Carte des cinq parties du monde (Ministère de l'Instruction Publique)	»	57
» 56	Carte du monde divisé en six parties, par *Hidjikata-Youkikadzou*.	3	12
» 57	Carte en relief du monde (Ministère de l'Instruction Publique), six pièces.	1	50
» 58	Nouvelle grande carte du Japon (Ministère de l'Instruction Publique). . . . . 2 rouleaux.		
» 59	Carte muette du Japon, par fragments à réunir, par *Takakashi-Seïken*. . . . . 7 rouleaux	2	50
» 60	Globe terrestre en forme de lanterne (Ministère de l'Instruction Publique).		
» 61	Globe terrestre exécuté par *Oumé-Mourasuï-ran*.	3	50
» 62	Petit Globe terrestre, par le même.	1	75
» 63	Globe terrestre.		
» 64	Système planétaire, construit à l'atelier de la Faculté des Sciences de Tokiô.	60	»
» 65	Sphère céleste, construite par *Watanabé Tsounao*.	20	»

SECTION D

Instruments de Physique

Ces instruments sortent de l'atelier spécial dépendant de la Faculté des Sciences de Tokiô. Ils peuvent être vendus aux Écoles, et plusieurs en sont ainsi pourvues.

		PRIX	
		Yens	Sens
N° 66	Machine servant à démontrer l'inertie de la matière.	2	»
» 67	Appareil pour démontrer l'équilibre stable. .	5	»
» 68	Poulie.	18	»
» 69	Plan incliné.	10	»
» 70	Appareil à force centrifuge.	65	»
» 71	Appareil pour étudier le choc de deux corps. .	8	»
» 72	Appareil pour étudier l'équilibre des liquides.	8	»
» 73	Presse hydraulique.	45	»
» 74	Machine pneumatique.	70	»
» 75	Appareil servant à démontrer la dilatation des corps par la chaleur.	7	»
» 76	Appareil servant à montrer la réfraction de la lumière.	18	»
» 77	Spectre solaire de Newton.	6	»
» 78	Machine électrique à frottement.	20	»
» 79	Presse mécanique.	6	»
» 80	Roue et axe.	3	45

SECTION E

Pièces et Échantillons d'Histoire Naturelle

(a) Spécimens appartenant au règne animal

Les spécimens exposés ci-après ont été préparés par le Musée de l'Instruction Publique, et ont pour but de fixer dans la mémoire, avec l'aide des yeux, les explications et descriptions des êtres ou des choses appartenant aux trois Règnes.

Ces spécimens peuvent être vendus aux Écoles dont le programme comporte l'enseignement de l'Histoire Naturelle.

VERTEBRATA

MAMMALIA.

QUADRUMANA.

N° 81 | Innuus speciosus (Cuv. et Tem.).

CHIROPTERA

» 82 | Vesperugo. (Sp.).
» 83 | Rhinolophus. (Sp.).

INSECTIVORA

» 84 | Talpa Wogura (Tem.).

CARNIVORA

» 85 | Ursus Japonicus (Schleg.).
» 86 | Canis viverrinus (Tem.).
» 87 | Mustela " itatchi " (Tem.).
» 88 | Mustela melampus (Tem.).
» 89 | Lutra vulgaris (Storr.).

RODENTIA

Nº 90	Pteromys leucogenys (Tem.).
» 91	Sciurus lis (Tem.).

AVES

RAPTATORES

» 92	Buteo Japonicus.
» 93	Milvus melanatis (Tem.).
» 94	Syrnium fuscescens (Tem.).

PASSERES

» 95	Coccothraustes Japonicus (B. p.).
» 96	Chloraspiza Sinica (L.).
» 97	Alauda Japonica (F. et S.).
» 98	Hypsipetes amauroti (Tem.).
» 99	Anthus Japonicus (T. et S.).
» 100	Tchitrea princeps. (E.) Muscipeta Principalis.
» 101	Cyanoptila cyanomelana (S.).
» 102	Garrulus japonensis (Bp.).
» 103	Corvus Japonicus (J. et S.).
» 104	Gasterops Japonicus (J. et S.).
» 105	Halcyon Coromandeliana (Scap.).
» 106	Alcedo Bengalis (Gm.),

SCANSORES

» 107	Picus " Kizouki " (Schleg.)
» 108	Cuculus.

COLUMBINÆ

» 109	Vinago Sieboldii (T. S.).

GALLINACEI

» 110	Phasianus versicolor (Tem.).

GRALLATORES

Nº 111	Nyctiardea nycticorax (L.).

NATATORES

» 112	Podiceps Phillipensis (Bom).

REPTILIA

CHELONIA

» 113	Emys Japonicus (Schleg.).
» 114	Trionyx Schlegelii (Brandt).

OPHIDIA

» 115	Callophis Japonicus.
» 116	Elophis virgata.
» 117	Elophis quadrivirgata (Boi. Schleg.).
» 118	Trigonocephalus Blomhoffii (Boic.).
» 119	Tropidonotus Martensii.
» 120	Tropidonotus Tigrinus (Boic. S.).
» 121	Coluber conspicellatus (Schleg.).

SAURIA

» 122	Eumeces quinquelineatus (L.).
» 123	Tachydromus Japonicus (Schleg.).
» 124	Gecko Japonicus.

AMPHIBIA

ECAUDATA

» 125	Hyla arborea (L. Var.)
» 126	Rana esculenta (L.).
» 127	Rana temporaria (L.).
» 128	Bufo vulgaris (Laur.).

CAUDATA

» 129	Triton pyrrhogaster (Schleg.).
» 130	Salamandra maxima (Schleg.).

PISCES

ACANTHOPTERYGII

N° 131	Monocentris Japonicus (Hout.).
» 132	Percalabrax Japonicus (Schleg.).
» 133	Pagrus cardinalis (Lacep.).
» 134	Chrysophrys longispinus.
» 135	Holacanthus septentrionalis.
» 136	Chilodactylus Zonatus (C. V.).
» 137	Pelor japonicum.
» 138	Trigla " Koumou ".
» 139	Trigla Burgeli.
» 140	Uranoscopus asper (Schleg.).
» 141	Sphyræna obtusata (Schleg.).
» 142	Scomber pneumatophorus major (Schleg.).
» 143	Caranx flavocœruleus.
» 144	Serriola quinqueradiata (Schleg.).
» 145	Innus Orientalis (Schleg.).
» 146	Halientæa stellata (Vahl.).
» 147	Hoplognatus fasciatus (Rich.).
» 148	Mugil Japonicus (Schleg.).

ANACANTHINI

» 149	Plagusia Japonica (Schleg.).

PHYSOSTOMI

» 150	Saurus lucius.
» 151	Cyprinus hœmatopterus (Schleg.).
» 152	Muræna.

CHONDROPTERYGII

» 153	Mustelus vulgaris.

		PRIX	
		Yens	Sens
N° 154	Carte murale classique du Règne animal, faite sous la direction du Ministère de l'Instruction publique. (5 feuilles).	»	95

(b) Botanique

» 155	Carte murale classique du Règne végétal, faite sous la direction du Ministère de l'Instruction publique. (4 feuilles).	»	75

(c) Minéralogie

Les échantillons de Minéralogie ont été préparés par le Musée de l'Instruction publique et sont spécialement destinés à l'usage des Écoles.

N° 156	Collection de Minéralogie pour les Écoles. (Une caisse renfermant plus de 90 spécimens.)		

SECTION F.

Instruments de Médecine et de Chirurgie.

N° 157	Microscope construit par *Matsoumoto Itchiémon*.	100	»
» 158	Instruments pour l'accouchement, par le même	17	50
» 159	Dito dito suivant la méthode de " Kagawa " fabriqués à l'atelier de la Faculté de Médecine de Tokiô.	18	»
» 160	Instruments oculaires, par *Matsoumoto Itchiémon*.	45	»
» 161	Seringue oculaire, par le même	5	»
» 162	Instruments chirurgicaux, par le même . . .	23	»

		PRIX	
		Yens	Sens
N° 163	Machine électro-magnétique, par le même . .	17	»
» 164	Sonde bulle électrique, par le même	4	45
» 165	Squelette artificiel, exécuté à la Faculté de Médecine de Tokiô	40	»
» 166	Modèles d'anatomie, dito	120	»
» 167	Atlas synoptique des artères, par *Imada Tsoukané*	2	»
» 168	Plan du Cœur, par le même.	5	»

QUATRIÈME DIVISION.

Devoirs ou Compositions. — Plans, Dessins et Ouvrages faits par les Élèves de diverses Écoles, à l'Epoque des Examens.

Les objets qui figurent dans les Divisons précédentes ne font que montrer les efforts variés et soutenus tentés par le Ministère de l'Instruction Publique, pour le développement de tout ce qui touche à l'Enseignement, sans indiquer si ces efforts ont été couronnés de succès, c'est-à-dire si les Etudes se sont élevées et maintenues à un degré satisfaisant et surtout si les Elèves ont profité sérieusement de l'Enseignement et se sont assimilé les connaissances qu'on leur a données.

La présente Division contiendra des travaux exécutés par les enfants des Salles d'Asile, des compositions, devoirs et travaux des Elèves de l'Enseignement primaire et de ceux de l'Université de Tokiô, faits au moment des examens semestriels, et le public pourra juger ainsi du degré auquel a été portée l'Instruction Publique au Japon.

(a) Objets exécutés par les Enfants dans les Salles d'Asile.

I Objets exécutés par les élèves de la Salle d'Asile annexée à l'Ecole normale Impériale des filles à Tokiô.

(b) Compositions, Cartes géographiques, Dessins et Travaux à l'aiguille faits par les Élèves des Écoles primaires publiques.

II Compositions des Élèves des Ecoles primaires publiques de Tokiô et des départements de " Kanagawà " et de " Shidzouoka ".

III Compositions de Dessin des Élèves des Écoles primaires publiques du département de " Shidzouoka ".

IV Travaux à l'aiguille exécutés par les Élèves des Écoles primaires " publiques " de Tokiô et des départements de " Kanagawa, " " Shidzouoka " et " Tchiba ".

(c) Compositions, Cartes géographiques et Dessins des Élèves des Écoles privées.

V Compositions, Cartes géographiques et Dessins des Élèves desdites Écoles.

(d) Compositions, Cartes géographiques et Dessins des Élèves des Écoles Normales " publiques " des villes de Kiotô, Tokiô, Osaka et des départements.

VI Compositions des Élèves de l'École Normale publique du département de Shidzouoka.

VII Compositions des élèves des Écoles normales " publiques " des départements de " Kôtchi ", " Miyé " et " Hiogo ".

VIII Cartes géographiques et dessins faits par les élèves des Écoles normales " publiques " des départements de " Shidzouoka ", " Ghifou " et " Kotchi ".

IX Compositions des élèves de l'École Normale "publique" du département " d'Aômori ".

X Compositions des candidats à l'École Normale "publique" du même département.

(e) Compositions, cartes géographiques et dessins faits par les élèves des Écoles primaires et secondaires, Normales et de Langues étrangères.

XI Cartes géographiques et dessins par les élèves de l'École primaire annexée à l'École normale Impériale de Tokiô.

XII Compositions des élèves de l'École primaire annexée à l'École normale Impériale de Tokiô (2 vol.).

XIII Compositions des élèves de l'École normale primaire annexée à la même École.

XIV Compositions des élèves des Écoles normales Impériales " d'Osaka ", de " Nagasaki " et de " Miyaghi ".

XV Cartes et dessins faits par les élèves de l'École anglaise " d'Osaka ", des Écoles normales de " Nagasaki ", " Osaka ", " Tokiô ", et de l'École normale des Filles de " Tokiô ".

XVI Compositions des élèves de l'École normale Impériale des Filles de Tokiô.

XVII Compositions des élèves de l'École normale d'Enseignement secondaire de " Tokiô ".

XVIII Compositions des élèves de l'École de Langue Anglaise d'Osaka.

XIX Compositions des élèves de la section Française de l'École Impériale des Langues Étrangères de " Tokiô ".

XX Compositions des élèves de la Section Allemande de la dite École.

XXI Compositions des élèves de la Section Russe de ladite École.

XXII Compositions des élèves de la Section Chinoise de ladite École.

XXIII	Cartes géographiques faites par les élèves des diverses sections de ladite École.

(f) Compositions des élèves de l'Université Impériale de Tokiô.

XXIV	Compositions des élèves des Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres de l'Université de Tokiô.
XXV	Compositions des élèves de la Section Française de la Faculté des Sciences de Tokiô.

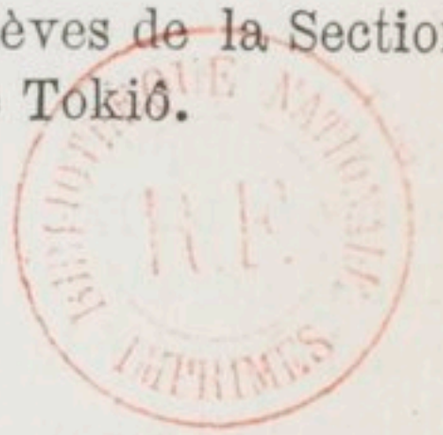

FIN

Paris. — Imp. H. Lutier, 36, rue Delaborde.

PARIS. — IMPRIMERIE H. LUTIER,
36, rue Delaborde, 36.